



## Harcellement par une boite de recouvrement

-----  
Par louanaro

bonjour

ma soeur qui avait une dette envers finaref n'avait plus entendu parler d'eux depuis hier où ils l'ont trouvé (on ne sait comment car elle a divorcé depuis et a déménagé ) elle se trouve sur liste rouge de surcroît et bien ils lui ont téléphoné pour payer une dette qui date aujourd'hui de 23 ans environ !!!!!!!!!!!!!

ils la harcèle au téléphone elle ne décroche plus mais j'aimerais savoir pendant combien de temps ils ont droit de vous poursuivre après 23 ou 24 ans de silence ?

ma soeur n'en peut plus du téléphone qui sonne a toutes heures quelle loi y a t'il ?

comment faire doit elle changer de numéro de téléphone ?

combien de temps peut durer ce harcèlement après autant d'années de silence ?

il y a t'il une durée pour ces boites de recouvrement pour vous harceler ?

d'avance merci

-----  
Par Tisuisse

Bonjour,

Sur un forum juridique d'entre-aide (experatoo), dans la rubrique "droit de la consommation", les juristes ont rédigé un dossier relatif aux "officines de recouvrement". Je vous invite à aller le consulter et à suivre ses conseils pour contrer ces manières d'agir de ces officines.

Bonne lecture.

Bien à vous,

Tisuisse.